



PHI 145 – Philosophie et littérature I (3 cr.)

Plan de cours – Hiver 2017

vendredi, 08 h 50 à 11 h 40, local A4-377

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A5-214
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : Andrius.Valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Le but de ce cours est de montrer que la philosophie peut s'exprimer par d'autres moyens que le traité rationaliste. La philosophie peut s'exprimer par l'art, par exemple, et elle peut s'exprimer par la littérature. Aucune littérature n'a réussi à se convertir en philosophie comme la littérature russe. Il y a des raisons historiques à cela que nous allons regarder dans le cours. Le but de ce cours est aussi de donner une introduction à la pensée philosophique et spirituelle russe à travers les œuvres des plus grands philosophes et écrivains russes. La Russie est toujours à découvrir, sa production artistique, philosophique et spirituelle a été immense. Mais la littérature russe est aussi universellement connue parce qu'elle s'est intéressée à des questionnements qui concernent toute l'humanité : le sens de la vie, les relations entre les hommes et les femmes, l'existence de Dieu, la société et l'individu.

En plus de la littérature russe, le professeur établira des parallèles avec d'autres traditions littéraires.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

- a) Prendre connaissance d'une vision du monde et d'une approche de la pensée qui, tout en étant européennes ne sont pas occidentales.
- b) Montrer l'interrelation entre la philosophie et la littérature en Russie et se pencher sur le fait que la philosophie peut tout aussi bien passer par des chemins poétiques et narratifs que par le rationnel pur.
- c) S'interroger sur le mariage de la philosophie et de la religion et constater comment les deux sont souvent inséparables l'un de l'autre en Russie.
- d) Examiner la relation entre la philosophie et la vie réelle, ce qui constituait l'une des plus grandes préoccupations des philosophes russes.

- e) Démontrer et évaluer le concept d'« impératif social », une idée originale de la philosophie russe qui avait, en partie, préparé le terrain pour la tragédie marxiste qui allait se produire par la suite.

CONTENU

Le cours est basé sur la lecture d'une œuvre majeure : *La Guerre et la Paix* de Comte Léon Tolstoï. En plus d'une analyse hebdomadaire de ce roman, il y aura des cours abordant de nombreux autres classiques de la littérature russe.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
13 janvier	Philosophie et littérature : introduction
20 janvier	Les traits caractéristiques de la philosophie russe : la conscience historique, messianique et universaliste de la pensée russe.
27 janvier	L'engagement social et le maximalisme.
3 février	Populisme et littérature.
10 février	Les mouvements philosophiques en Russie au 19 ^e siècle : les slavophiles, les occidentalistes, les matérialistes et nihilistes, les anarchistes, positivistes et les philosophes du terroir.
17 février	Soloviev, Dostoïevski et Tolstoï : un cosmologue, un psychologue et un anarchiste religieux qui font ensemble une somme de la pensée russe.
24 février	Examen mi-session
3 mars	Semaine de relâche
10 mars	La renaissance de la philosophie religieuse en Russie au 20 ^e siècle : le caractère eschatologique et prophétique de la pensée russe. La philosophie de la liberté de N. Berdiaev et l'irrationalisme de L. Chestov
17 mars	La période soviétique et la « philosophie cachée » : la signification du roman <i>Doctor Zhivago</i> de B. Pasternak. Les poètes symbolistes et révolutionnaires, Blok et Maiakovski.
24 mars	Suite
31 mars	« Les douze chaises » d'Evgeni Petrov et Ilya Ilf.
7 avril	Discussion et résumé des textes lus pendant le cours
14 avril	Congé du Vendredi Saint
21 avril	Examen final

DÉROULEMENT ET MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

La formule pédagogique consistera surtout en des cours magistraux. Les discussions et les questions qui suivront ne seront pas seulement souhaitables, mais indispensables pour arriver à une évaluation de la valeur et de l'originalité de la philosophie russe.

L'évaluation du cours comprendra un examen de mi-session (40%) et un examen final (50%). La participation en classe comptera pour 10% de la note finale.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation s'appuient sur l'expression et l'articulation ainsi que sur la rigueur de l'argumentation. La qualité de la présentation en termes d'introduction, d'arguments et de conclusion est aussi importante.

LECTURES OBLIGATOIRES

La lecture comprendra des extraits de quelques grands romans russes et, obligatoirement, la lecture complète du roman choisi pour le cours. En générale, il faut s'attendre à faire beaucoup de lecture.

BIBLIOGRAPHIE

Lecture obligatoire :

Léon Tolstoï, *La Guerre et la Paix*, parties I et II. Folio classique, Gallimard. Traduction de Boris de Schloezer.

Il est indispensable que tous les étudiantes et étudiants se procurent la même édition, traduite par la même personne.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
 - Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
 - Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
 - Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
 - Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.